

* * * * *

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 DECEMBRE 2021

A 8H45, Salle du Conseil Municipal, les conseillers municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, Gérald CHENAVER, en date du 29 Novembre 2021.

Sont présents : Gérald CHENAVER (Maire) ; Hervé COMBE (1^{er} Adjoint) ; Philippe KELLER (2^{ème} adjoint) ; Loïc BOIVIN (4^{ème} adjoint) ; Annie BLONDEAU ; Audrey IUSPA ; Pascal MORACCHINI ; Gaëlle JOURDAN, Gérard FRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : Marinette PASQUALINI (3^{ème} Adjoint) ; David ZAGHDOUDI ; Jean BRIAM.

Pouvoir : Jean BRIAM donne pouvoir à Philippe KELLER

Bernard GALLIANO arrive à 9h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 8 Novembre 2021
2. Fonds de concours 2021
3. Subvention aux Associations
4. Décision Modificative
5. Divers
 - a. Modification d'un représentant Mairie à l'association « Bien Vivre à La Freiss »

(Pour être traités, les sujets divers devront être transmis au secrétariat 1 jour avant la date du Conseil municipal – sauf cas d'urgence)

LES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR CE JOUR-LA DEVRONT S'APPLIQUER

La séance est présidée par Monsieur le Maire, Gérald CHENAVER.

Le secrétaire de séance est Gaëlle JOURDAN.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 8 Novembre 2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. du dernier conseil municipal ayant été transmis avec la convocation.

Hervé COMBE fait remarquer que dans le paragraphe "Divers", il y a eu une inversion dans les fonctions des 2 élus au sein de l'association Bien Vivre à La Freiss. Annie BLONDEAU est co-présidente et Hervé COMBE est co-trésorier.

La modification sera faite ; le PV est alors approuvé à l'unanimité.

Bernard GALLIANO arrive à 9h00.

2/ Fonds de concours 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 novembre dernier (n°2021-056) qui sollicitait le fonds de concours 2021.

Il s'avère qu'une erreur matérielle s'était glissée dans la délibération, que les devis ont été revus à la hausse, et enfin qu'il n'était pas possible d'obtenir le fonds en totalité, du

fait que l'un des projets est financé par l'Etat et ne peut ainsi obtenir plus de 80% de subvention.

Aussi, Monsieur le Maire, pour plus de clarté et pour que la demande puisse être étudiée, propose de remplacer la délibération 2021-056 et de solliciter le fonds de concours pour les projets énumérés ci-dessous.

Il rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance (CAGTD) du 17 juin 2021 relative au Pacte de Solidarité Financier : a attribué la somme de 19 230.42 € au titre du fonds de concours à la Commune de La Freissinouse pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours de la Communauté d'Agglomération pour les travaux suivants :

Travaux envisagés	Lieu	Montant prévisionnel HT	Montant subvention accordée	Part Auto-financement HT
Curage	Lieu-dit La Selle	3 920.00 €	0 €	3 920.00 €
TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT		3 920.00 €	0 €	3 920.00 €

Travaux envisagés	Lieu	Montant prévisionnel HT	Montant subvention accordée	Part Auto-financement HT
Voirie Réfection bas-côté chaussé (busage et déplacement trottoir)	Quartier Saint André	19 375.00 €	7 000.00 € (Département)	12 375.00 €
Adressage des rues Fournitures panneaux	Ensemble de la Commune	8 225.00 €	0.00 €	8 225.00 €
Adressage des rues Conception de la base locale d'adressage et géolocalisation	Ensemble de la Commune	7 200.17 €	5 040.12 € (Département)	2 160.05 €
Chaufferie bois du bâtiment public	Quartier les Ecoles	40 207.81 €	15 600 € (Ademe - Ocre) 11596 € (Etat – DSIL exceptionnelle)	13 011.81 €
Abribus Fourniture et pose	Quartier Les Bécassis	4 500.00 €	2 660.00 € (Département)	1 840.00 €
TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT		79 507.98 €	41 896.12 €	37 611.81 €

Pour tous ces travaux, la commune sollicite le fonds de concours à hauteur de 50% de l'autofinancement, dans la limite de l'attribution pour 2021, soit 19 230.42 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux et représentés décident :

- ✓ De solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour l'année 2021 pour la totalité de l'attribution accordée.
- ✓ D'affecter cette attribution pour les travaux énumérés ci-dessus.

Pour :	11	Contre :	0	Abstention :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

3/ Subvention aux Associations

Monsieur le Maire expose :

Au vu du contexte sanitaire, et de la précocité de l'association, la situation financière de « Bien Vivre à La Freiss » est compliquée en cette fin d'année. En effet, suite aux restrictions liées à la COVID-19 aux vacances de printemps 2021, le centre aéré n'a pu accueillir les enfants initialement prévus.

Aussi, le Maire propose d'octroyer une subvention supplémentaire de 1000 € sur le BP 2021.

De plus, il propose de prévoir d'ores et déjà la somme qui sera versée à l'association sur le BP 2022, et suggère d'octroyer 6000 €.

Après discussion, il est :

- **Décidé** d'attribuer, dans la mesure où elle fournit une demande accompagnée d'un bilan moral et financier, à l'association « Bien Vivre à La Freiss »,
 - o 1000 € qui seront versées sur le BP 2021
 - o 6000 € qui seront versées sur le BP 2022.
- **Dit** que la subvention de 1000 € pourra être versée, après avoir pris une Décision Modificative

Pour :	11	Contre :	0	Abstention :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

3/ Décision Modificative -n°3

Rajout subvention à l'association « Bien Vivre à La Freiss »

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-1 000,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Pour :	11	Contre :	0	Abstention :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

16/ Divers

Aucun point divers ne nécessite de délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9H26.

Le Maire,
Gérald CHENAVER

